
Štěpánská 35 | 111 21 Prague 1
République tchèque
tél. : +420 221 401 011 | fax : +420 221 401 049
e-mail : ivana.noskova@ifp.cz

**Exploitation du Café 35 de l'Institut français de Prague
Location précaire**

Cahier des charges

Gestion du *Café 35* de l'Institut français de Prague

Le présent cahier des charges a pour objet de définir l'ensemble des modalités d'occupation et d'utilisation du *Café 35*. Cet espace de convivialité de l'Institut français de Prague devra agir en synergie avec les actions proposées tout au long de la saison culturelle.

1. Missions et activités à l'Institut français de Prague (IFP)

Inauguré en 1920, l'Institut français de Prague promeut la langue et la culture française en République tchèque. Il fait partie d'un réseau de 150 établissements à travers le monde, et est l'un des plus anciens.

Outre la promotion de la langue française et l'organisation d'activités culturelles, il encourage les échanges interculturels. La programmation avec entre autres une vaste proposition de cours, expositions, conférences et séances de cinéma dans ses locaux reflètent ces objectifs en invitant des interlocuteurs de multiples nationalités et en programmant des films de divers horizons.

L'Institut français de Prague est fréquenté en moyenne par 700 personnes chaque jour.

Cours de français

Près de 2600 étudiants prennent des cours au sein du service des cours de l'Institut français. En plus des activités « traditionnelles », l'Institut propose des modules de français des affaires ou sur différents aspects de la culture française. Ces cours sont ouverts à tous en fonction des disponibilités et intérêts de chacun. Une trentaine de professeurs enseignent à l'Institut.

Activités culturelles

En dehors des activités « hors les murs », l'Institut français comprend un cinéma, une médiathèque, une galerie d'art, une librairie privée et un espace convivial : le *Café 35*.

D'une capacité de 203 places, le **Kino 35** rénové entièrement en 2010, propose un large choix de films français, européens et internationaux. Sa programmation, avec des films du patrimoine et des nouveautés promeut l'ensemble du spectre du cinéma français, francophone et européen. En 2013, 378 séances ont accueilli plus de **16 000 spectateurs**. Depuis 2014, le kino 35 propose 2 à 3 séances par jour du mardi au samedi.

Fenêtre ouverte vers la France contemporaine, la **médiathèque** propose une offre importante de documents en libre accès, des films aux ouvrages de littérature, des bandes dessinées aux recueils de poèmes ou la littérature pour enfants.

Plus de 4 000 personnes sont inscrites à la médiathèque. Ouverte 35h par semaine du mardi au samedi, 300 personnes la fréquentent chaque jour. A compter de mai 2014, le service de prêt / retour à la banque d'accueil et l'automate de prêt dans le hall permettront d'emprunter et retourner des ouvrages à toute heure.

Environ une trentaine de manifestations (conférence, débat, festival de films, café littéraire ou scientifique, vernissage...), fréquentées par plus de 2500 personnes, sont proposées chaque année dans les différents espaces de l'IFP (Kino, Galerie et *Café 35*).

Ces manifestations peuvent donner lieu à des commandes de rafraichissement, réception ou catering.

Location d'espaces

De plus, l'IFP ouvre ses espaces à la location, à des partenaires extérieurs pour des conférences ou séminaires privés. Ces locations peuvent générer des commandes ponctuelles de « pauses café » ou rafraichissement.

2. Caractéristiques générales du Café 35

Nous laissons au choix deux options pour l'exploitation du *café 35* :

1/ Ambiance Café

Les caractéristiques attendues du lieu sont les suivantes :

- Un espace de convivialité et d'échanges, un lieu chaleureux, avec une identité « française » ;
- Une offre de boissons et de collations légères (gâteaux, sandwich...)
- Une politique tarifaire permettant un accès à tous les publics (notamment les étudiants et le personnel de l'IFP) ;
- Etre un partenaire des activités de l'IFP.

2/ Ambiance Bistrot

Les caractéristiques attendues du lieu sont les suivantes :

- Un espace de convivialité et d'échanges, un lieu chaleureux, avec une identité « française » ;
- Une restauration rapide + un plat du jour, basé sur des produits frais et de qualité, évoquant l'identité culinaire française ;
- Une politique tarifaire permettant un accès à tous les publics (notamment les étudiants et le personnel de l'IFP) ;
- Etre un partenaire des activités de l'IFP.

3. Gestion du Café 35

3.1. Obligations de l'occupant :

L'exploitant assure lui-même l'exploitation et la gestion du *Café 35*.

L'exploitant offre, dans les locaux mis à sa disposition et aménagés à cette fin, des produits de consommation voire de restauration, à l'ensemble du public de l'IFP ainsi qu'aux consommateurs venant de l'extérieur.

Des animations organisées par les équipes de l'IFP (conférences, expositions temporaires, débats, concerts...) pourront être proposées à l'exploitant.

Toute action à l'initiative de l'exploitant devra être approuvée par la direction de l'IFP.

L'exploitant devra :

- Acquérir l'équipement complémentaire (couvert/vaisselle, machine à café percolateur...) propre au métier de la restauration. L'exploitant pourra aussi acquérir s'il le souhaite une décoration complémentaire. Ces deux points seront soumis à l'approbation de la direction de l'Institut ;
- Assurer la gestion des locaux et de l'équipement (bar, stockage, réserve...) ;
- Assurer la propreté et le nettoyage des différents locaux mis à sa disposition, ainsi que l'évacuation des déchets ; L'exploitant pourra, s'il le souhaite, profiter de la société de nettoyage de l'IFP mais à ses frais ;
- Faire la demande de mise à disposition du mobilier « extérieur » pour la terrasse en période estivale ;
- Assurer la vente de consommations voire la restauration pendant les horaires d'ouverture de l'Institut ;
- Respecter et faire respecter les lois et règlements se rapportant tant à l'occupation des locaux qu'à l'activité exercée. L'exploitant se charge de payer les taxes et redevances se référant à son activité professionnelle.

3.2. Conditions générales d'exploitation :

L'exploitant sera abonné par la médiathèque de l'Institut français à au moins trois quotidiens français de référence. L'IFP se réserve le droit de présenter des collections de la médiathèque à destination du public dans les espaces du *Café 35*.

L'exploitant pourra utiliser le fonds discographique francophone de la médiathèque (3500 CD) pour une éventuelle animation sonore de l'espace.

L'équipe de la médiathèque est à la disposition de l'exploitant pour le conseiller et le guider dans ses choix. L'IFP se réserve aussi le droit de suggérer des titres ou albums en fonction de l'actualité française du moment. L'exploitant devra se mettre en conformité avec la loi tchèque concernant la diffusion de musique dans un lieu public (OSA).

Un Espace dédié au tourisme sera aménagé dans le *Café 35* avec la mise à disposition du fonds 'Tourisme' de la médiathèque et un ordinateur en libre accès sur les portails des offices de tourisme régionaux, des monuments et grands festivals français.

Les dates de fermeture annuelle à l'initiative de l'exploitant devront être préalablement soumises à l'approbation de la direction de l'IFP. En cours d'année, l'exploitant est tenu d'assurer l'ouverture du *Café 35* durant les périodes de fonctionnement des services de l'Institut.

Un rendez-vous régulier entre la direction de l'IFP et l'exploitant sera l'occasion d'échanger et de faire remonter les informations nécessaires au bon fonctionnement du *Café 35*.

3.2.1. Ouverture :

Le *Café 35* est ouvert actuellement du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 9h30 à 14h. Les horaires sont communiqués sur le site Internet et le Facebook de l'Institut.

La Direction de l'IFP et l'exploitant se réservent la possibilité d'évaluer ensemble une éventuelle modification des horaires d'ouverture.

Un calendrier des activités récurrentes se déroulant dans le *Café 35* mais aussi dans les autres espaces de l'IFP est transmis à l'exploitant au rythme bimestriel.

Pour les manifestations se déroulant dans le *Café 35* pendant les heures d'ouverture, l'IFP se réserve le droit de demander la fermeture du café, 30 minutes avant la manifestation, dans la limite de 10 fois par an, pour l'aménagement du lieu.

3.2.2. Ouverture exceptionnelle :

Certaines manifestations exceptionnelles ayant lieu le weekend, l'Institut se réserve le droit d'imposer à l'exploitant l'ouverture du *Café 35* ces weekends là. Par exemple lors de grands festivals, rencontres sportives ou encore soirées électorales...

L'IFP s'engage alors à prévenir l'exploitant 15 jours environ avant la date de la manifestation.

L'exploitant peut s'il le souhaite proposer une ouverture exceptionnelle pour une activité dont il a l'initiative sur approbation de la direction de l'Institut.

3.2.3. Carte et tarifs :

Carte

L'exploitant devra développer une carte adaptée aux exigences d'un café situé au sein d'un espace culturel français. Cette carte sera rédigée en trois langues : français, tchèque et anglais.

Pour l'option Bistrot, dans le respect de la tradition culinaire française, la carte devra être variée, originale et évoquer ses spécificités (petit-déjeuner, sandwich, plat du jour et desserts...).

Tarifs

Les tarifs devront être cohérents avec la carte proposée incluant une fourchette de prix assez large pour être accessible à toutes les catégories de la population et adaptée à notre public (étudiant, senior, CRSP+...).

Le Café 35 étant également un lieu d'accueil pour les étudiants et le personnel de l'IFP, l'exploitant est encouragé à proposer une offre tarifaire attractive en particulier pour les pauses café et la restauration du midi.

3.2.4. Personnel :

L'exploitant devra se conformer aux dispositions du Code du Travail et aux conventions collectives applicables à son activité. Le personnel de l'exploitant devra être en mesure de s'exprimer et donc de travailler en français et en tchèque. La tenue et le comportement de celui-ci devront être compatibles avec son activité ainsi qu'avec l'image de l'Institut français de Prague.

4. Biens mis à disposition

Les biens désignés ci-après seront mis à la disposition du candidat qui sera chargé de l'exploitation du *Café 35*.

L'**espace principal** d'un volume de 95 m² mis à disposition de l'exploitant est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble et donne sur la cour intérieure (fenêtres et porte). L'accès au local se fait, soit par la terrasse ou bien depuis le hall d'entrée du bâtiment, par un couloir comprenant notamment l'accès à deux espaces sanitaires distincts (hommes / femmes) de 2 lavabos et 2 toilettes (dont un accessible aux handicapés dans chacun de ces espaces). Ces locaux sanitaires sont les seuls situés au rez-de-chaussée du bâtiment occupé par l'Institut français de Prague et sont fréquentés, tant par la clientèle du *Café 35* que par le public de l'Institut (galerie d'exposition, médiathèque, cours de français, etc.).

La porte vitrée donnant sur l'espace jouxte l'accès à l'escalier montant à la bibliothèque-médiathèque de l'IFP.

Cet espace est composé d'une cuisine équipée de 12 m² (détail équipement en annexe), d'un comptoir avec placards et étagères, de luminaires et d'un vidéoprojecteur fixé au plafond avec écran amovible et d'une console.

Lorsque le temps le permet, une partie de la terrasse peut être utilisée pour le service du *Café 35*. L'exploitant demandera à la Direction de l'IFP l'installation / désinstallation du mobilier mis à sa disposition par l'IFP.

Un **espace de stockage** de 5 m² est mis à disposition de l'exploitant au rez-de-chaussée du bâtiment principal ainsi qu'un **local pour le personnel** du *Café 35* de 4,5 m², situé dans le bâtiment des cours, équipé d'un vestiaire et d'une douche (partagée avec l'équipe technique de l'IFP).

Une **ligne téléphonique** est mise à disposition de l'exploitant dans le Café avec le réseau national. L'exploitant reversera le montant de ses communications à l'IFP sur présentation d'une facture trimestrielle.

5. Obligation d'entretien et de travaux :

L'exploitant sera tenu d'assurer le parfait entretien de l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition, à l'exception de ceux ayant trait aux équipements de chauffage et de climatisation des locaux mis à disposition. (Il prendra à sa charge un entretien ménager quotidien des locaux).

L'exploitant sera tenu de maintenir en parfait état de propreté et d'hygiène l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition (liste jointe), y compris les bouches d'aération et surfaces vitrées.

A ce titre, l'exploitant supportera le coût des réparations qui s'avèreraient nécessaires en raison, des dégradations survenues à l'occasion de l'exploitation, qu'elles soient de son fait, de celui de son personnel, de ses clients ou de ses fournisseurs.

6. Dispositions financières, redevance :

L'exploitant sera tenu de verser chaque année à l'IFP, à partir de la date de début de la délégation, en contrepartie des biens mis à disposition et au titre des services que l'exploitant aura l'obligation d'organiser:

- Une redevance d'occupation mensuelle actualisable égale à 18.000 CZK ;
- Une redevance d'exploitation variable égale à 2 % du Chiffre d'Affaires hors-taxes payable à terme échu. L'exploitant s'engage à fournir ses comptes d'exploitation correspondant à son activité au régisseur de l'Ambassade de France en République Tchèque ;
- Les charges d'exploitation des fluides (électricité et eau) seront calculées d'après des compteurs individuels donc payées au réel. La participation aux frais de chauffage sera calculée au prorata de la surface.

7. Durée de la délégation :

L'exploitant à qui le propriétaire confie l'occupation et l'utilisation du *Café 35* en sera titulaire, sauf en cas de résiliation, pendant une durée de 3 ans à compter du jour de la signature du contrat, non reconductible tacitement. Elle pourra cependant faire l'objet d'une reconduction expresse et écrite de la part de l'IFP. L'IFP se réserve le droit de lancer une mise en concurrence après expiration de ce délai.

Annexes :

- Plan du *Café 35* non-contractuel
- Liste du mobilier et matériel mis à disposition du *Café 35*